



# AISNE PLAN SANTÉ

## Développer et conforter l'offre médicale de proximité

Pour que les services essentiels du quotidien soient assurés sur tous les territoires de l'Aisne



# Séance plénière Conseil départemental de l'Aisne

Mesures visant à renforcer  
l'attractivité médicale  
9 décembre 2019

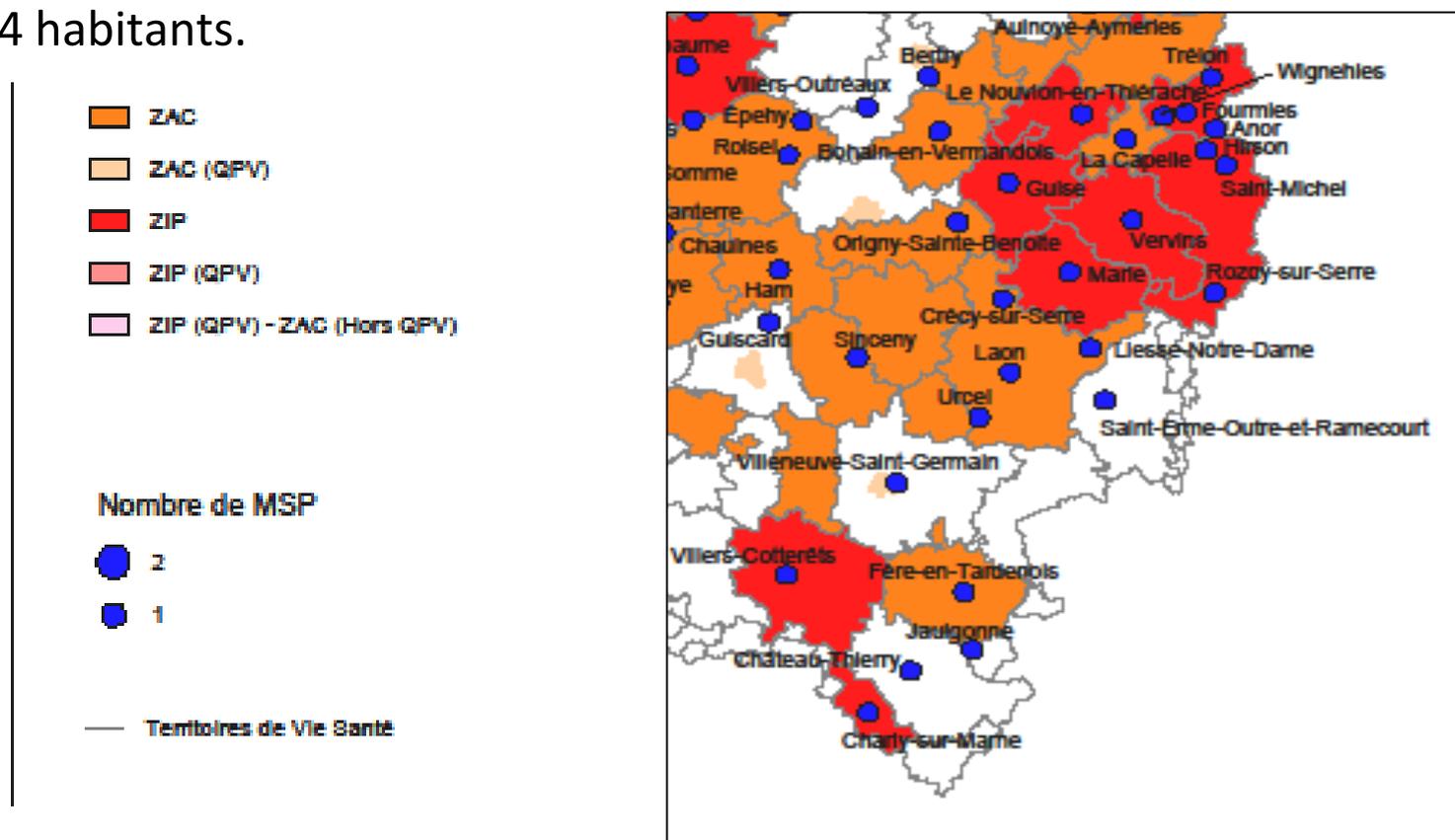
# Les dispositifs d'accompagnement existants

Notre démographie médicale est fragile mais....

- . Des efforts entrepris en matière de Maisons de santé pluri professionnelles
- . De nombreuses mesures d'aide à l'installation des médecins généralistes : CESP, PTMG, guichet territorial à l'installation
- . Des zones déficitaires permettant de mobiliser, d'encourager les installations

# Zones déficitaires et MSP

- zones d'intervention prioritaire : 8,3% de la population régionale, soit un bassin de population de 498 437 habitants ;
- zones d'action complémentaire : 38,4% de la population régionale (dont les 8,3% de zones d'intervention prioritaire), soit un bassin de population de 1 922 624 habitants.



# Comment faire encore mieux ?

En déclinant toutes les mesures « ma santé 2022 »

En intensifiant nos actions dans notre champ de compétence....

En intensifiant nos partenariats afin de jouer sur tous les leviers et s'inscrire dans la complémentarité.

L'ARS crée les ZAR :

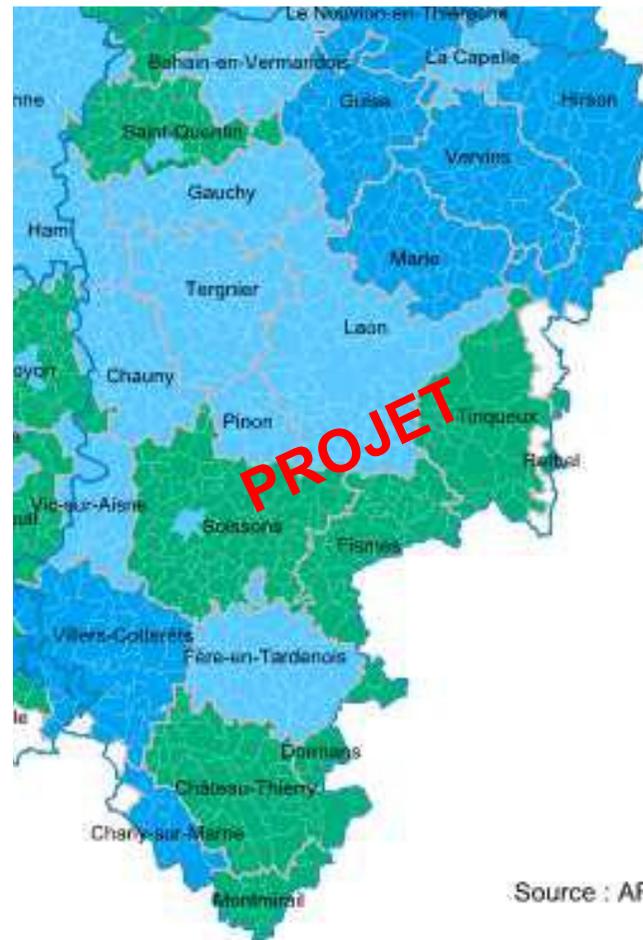
Zones d'Accompagnement Régionales

# LES ZAR

## Trois contrats régionaux

- **le contrat régional d'aide à l'installation (CRAI)** qui correspond à une aide forfaitaire de 50 000 € pour toute nouvelle installation de médecins généralistes libéraux en ZAC et en ZAR
- **le contrat régional de médecine générale (CRMG)** qui offre aux médecins généralistes libéraux en primo-installation dans une ZAR, une garantie de ressources à hauteur de 6 900 € avec un seuil d'activité minimum de 165 consultations par mois, afin de sécuriser pendant 2 ans son début d'activité
- **le contrat régional de maintien en exercice (CRME)** qui propose aux médecins généralistes libéraux qui exercent dans une ZAC ou une ZAR, une aide forfaitaire annuelle de 5 000€ pendant 3 ans afin de favoriser leur maintien en exercice et valoriser leur implication dans des démarches de prise en charge coordonnée.

# LES ZAR : toute l'Aisne concernée par un dispositif d'accompagnement renforcé



ZIP : Zone d'Intervention Prioritaire  
ZAC : Zone d'Action Complémentaire  
ZAR : Zone d'Accompagnement Régional

Source : ARS

# Comment faire encore mieux ?

**En bref : par leurs mesures conjointes :**

L'Agence régionale de santé Hauts de France

et

le Conseil départemental de l'Aisne

vont inventer la

**ZONE D'ACCOMPAGNEMENT MAXIMAL ;-)**



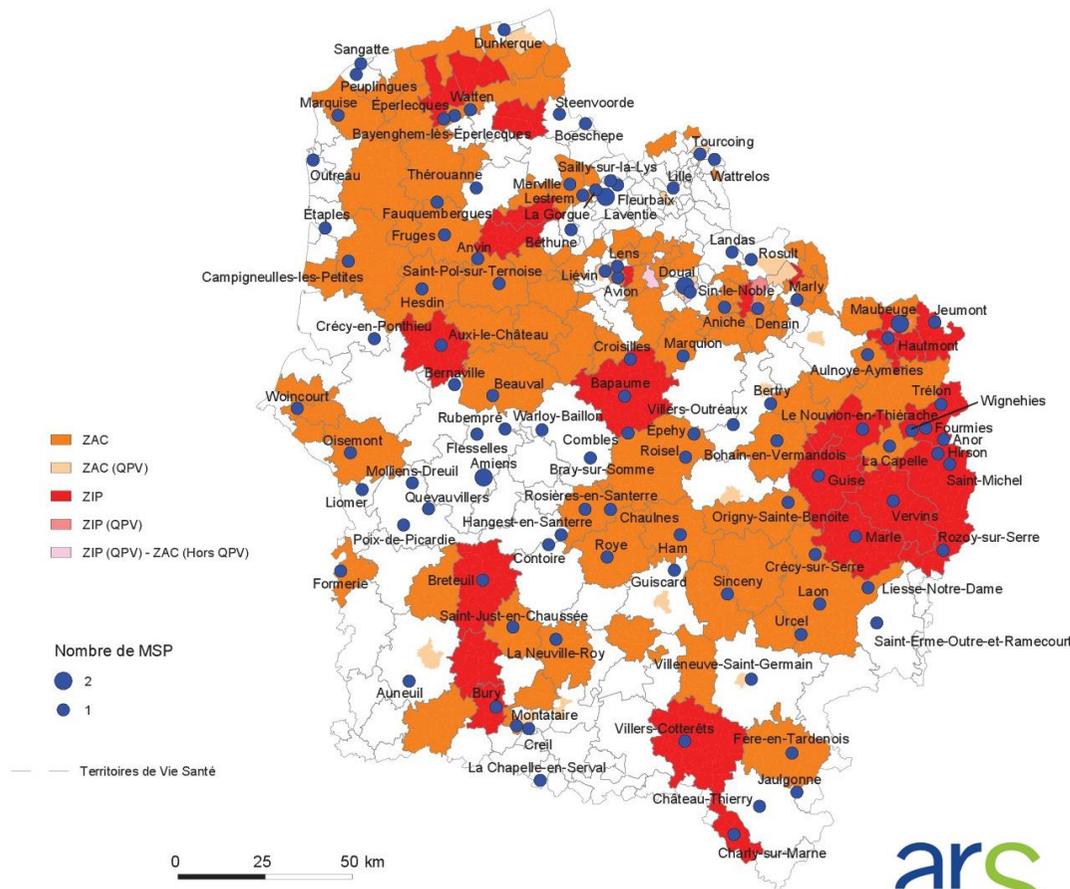
# LE DÉPARTEMENT AUX CÔTÉS DES TERRITOIRES



# LE DÉPARTEMENT AUX CÔTÉS DES TERRITOIRES

## 2016 Mise en œuvre de l'API\* : accompagnement financier des projets de Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP)

MSP en activité en région Hauts-de-France - janvier 2019



L'Aisne dispose du réseau régional de MSP le plus dense

Maintien de l'offre de santé en milieu rural, mais insuffisant pour endiguer le processus de baisse continue du nombre de médecins généralistes.

\*Aisne Partenariat Investissement



**NOUVELLES ACTIONS,  
NOUVEAUX  
PARTENARIATS POUR  
RENFORCER L'OFFRE  
DE SOINS**

# NOUVELLES ACTIONS, NOUVEAUX PARTENARIATS

RAPPEL DES AXES DU PLAN SANTE ADOPTE LE 1<sup>er</sup> JUILLET 2019

- > Développer le réseau des **MSP**, labellisées ou non, vers les territoires sous-dotés
- > Accroître le nombre de **stagiaires** dans l'Aisne
- > Accroître le **nombre de praticiens** dans l'Aisne et **l'exercice en zone tendue** (médecins adjoints, le médecin « collaborateur » libéral, le contrat de transition, le contrat de solidarité territoriale médecins)
- > Actionner le levier du **salarial** dans les zones les plus en difficulté
- > Constituer et s'appuyer sur un **réseau d'Ambassadeurs** des étudiants en médecine Axonais



## > Accueillir les stagiaires de 3<sup>e</sup> cycle

### Objectifs

Faire découvrir les potentialités d'exercice sur le territoire, créer un premier lien territorial avec de futurs médecins

### Moyens

- Elargir le contenu du guichet unique en direction des stagiaires
- Promotion territoriale des stages prochainement obligatoires en lien avec le Conseil de l'Ordre
- Prime incitative de stage  
*Forfait de 1000€, cumulable avec l'aide régionale de 0,25€/km*
- Prise en charge de l'hébergement par les collectivités partenaires  
*Principe du 0€ de reste à charge de l'étudiant*

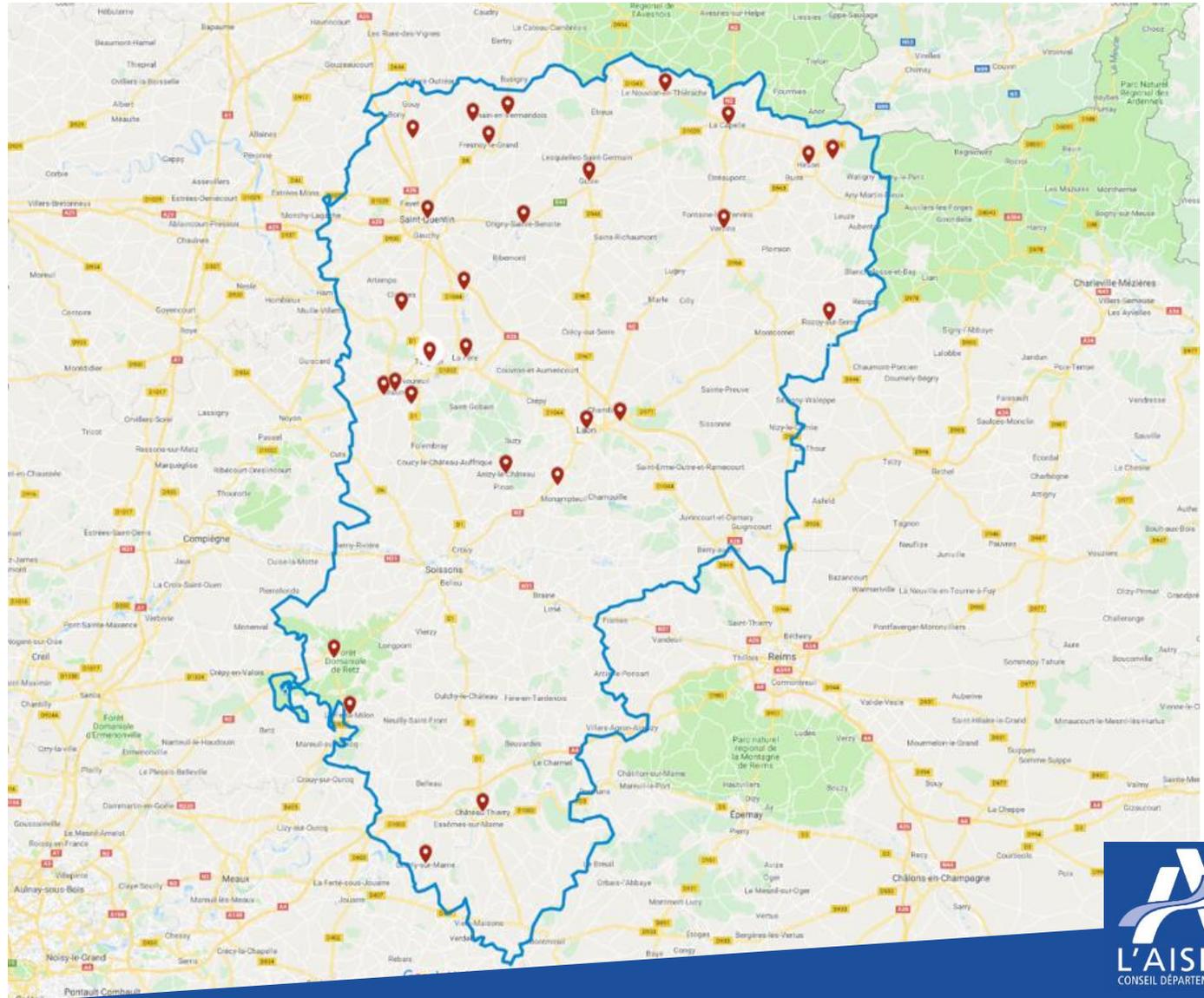
### Partenariat

Département / Ordre des Médecins / collectivités locales / ARS



# NOUVELLES ACTIONS, NOUVEAUX PARTENARIATS

- **Accroître le nombre de Maîtres de Stage Universitaires**  
46 MSU recensés dans l'Aisne, inégalement « répartis »



# NOUVELLES ACTIONS, NOUVEAUX PARTENARIATS

## > Accroître le nombre de Maîtres de Stage Universitaires (MSU)

### Objectifs

Accueillir les stagiaires de 3<sup>e</sup> cycle

### Moyens

- Dédommagement pour perte d'activité  
*Forfait de 750€ par jour de formation des futurs MSU*
- Organisation de formations décentralisées dans l'Aisne pour les futurs MSU
- Prime départementale pour tout MSU accueillant un interne au cours de l'année 2020  
*Forfait de 1500€*

### Partenariat

Département / Ordre des Médecins / Facultés de Médecine



## > Accroître le nombre de praticiens dans l'Aisne et l'exercice en zone tendue

### Le médecin « adjoint »

- ✓ Médecin non thésé
- ✓ Activité exclusivement concentrée sur le temps médical

### Le médecin « collaborateur » libéral

- ✓ Médecin thésé mais non installé qui peut constituer sa propre clientèle
- ✓ Préparation progressive à une succession
- ✓ Faire face à un surcroît d'activité ou dégager du temps pour « l'employeur » ou complément d'activité partielle pour le « collaborateur »

### Le contrat de transition

- ✓ Médecin âgé de 60 ans ou plus
- ✓ Préparation progressive d'une cessation d'activité et accompagnement d'un médecin nouvellement installé

### Le contrat de solidarité territoriale médecins

- ✓ Médecin n'exerçant pas en zone fragile
- ✓ Activité libérale complémentaire sur un territoire situé en zone tendue



## > Accroître le nombre de praticiens dans l'Aisne et l'exercice en zone tendue

### Moyens

- En lien avec le Conseil de l'Ordre, promouvoir les dispositifs « historiques » (collaborateur, transition, solidarité) et ceux récemment renouvelés suite à l'adoption de la Loi Ma Santé 2022 (adjoint)
- Soutenir l'investissement matériel et l'équipement via l'API

### Partenariat

Département / Ordre des Médecins / collectivités locales / ARS



## > Actionner le levier du **salarial** dans les zones les plus en difficulté

- a) répondre à l'appel à candidature du ministère de la Santé « 400 médecins salariés pour les territoires prioritaires »
- b) recrutement direct de plusieurs médecins « salariés » par le Département afin d'apporter une réponse conjoncturelle

### Le médecin « salarié »

- ✓ Activité exclusivement concentrée sur le temps médical
- ✓ Décharge des contraintes administratives et matérielles
- ✓ Temps de travail déterminé
- ✓ Niveau de rémunération garanti 6900€ brut
- ✓ Contrat de travail le liant à une collectivité ou à une initiative publique
- ✓ Durée limitée à 2 ans, le temps qu'un projet d'installation stable voie le jour sur le territoire



## > Actionner le levier du **salarial** dans les zones les plus en difficulté

### Objectif

Accroître le nombre de praticiens dans l'Aisne dans certaines zones particulièrement déficitaires, le temps qu'une solution pérenne soit identifiée

### Moyens

Garantie de la rémunération (prise en charge du coût résiduel par les collectivités et le Département)

Cibler les territoires d'accueil

Financement des locaux et du matériel

Prise en charge publique des équipes administratives (RDV patients, traitement actes, gestion et suivi des médecins)

### Partenariat

Département / Ordre des Médecins / collectivités locales / ETAT / ARS



# NOUVELLES ACTIONS, NOUVEAUX PARTENARIATS

## > Constituer puis s'appuyer sur un réseau d'Ambassadeurs des étudiants en médecine issus de l'Aisne

### Objectifs

Créer un lien territorial avec les étudiants issus de l'Aisne.

Dans les deux facultés de Lille, d'Amiens et de Reims, relayer l'intérêt de choisir l'Aisne, en premier lieu pour les stages de 3<sup>e</sup> cycle, et pour une future installation.

### Moyens

Animation du réseau par le Conseil départemental

Démarche de marketing territorial

**Incitation financière pouvant aller jusqu'à 1000€/an, objectif de 25 ambassadeurs maximum répartis sur les 4 facultés de médecine (rôle : promotion du territoire pour les stages et l'installation, évaluation de l'accueil des stagiaires)**

Organisation d'évènements fédérateurs pour la communauté

### Partenariat

Département / Ordre des Médecins / collectivités locales / ARS

